

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

La personne ayant un trouble du spectre de l'autisme présente des particularités dans son fonctionnement perceptuo-sensoriel qui entravent le développement harmonieux de son potentiel. Elle peut éprouver des difficultés importantes à organiser ses perceptions auditives, visuelles, tactiles ou autres, à coordonner sa motricité de façon fonctionnelle, à organiser son monde émotionnel ou à communiquer. Le déficit d'intégration sensorielle peut aussi provoquer des comportements inhabituels et stéréotypés. Sa difficulté à comprendre et à interpréter son environnement physique, temporel et social peut susciter de la détresse et lui rendre pénible l'adaptation au changement dans la vie de tous les jours.

La musicothérapie permet de maintenir ou d'améliorer différents aspects du développement de la personne. À l'aide de l'évaluation initiale, le musicothérapeute identifie ses besoins et ses capacités au plan socio-affectif, sensorimoteur et cognitif ainsi que ses habitudes et préférences musicales. Il établit ensuite un plan d'intervention individualisé avec des objectifs qui tiennent compte de sa globalité, tels que : intégrer et moduler ses perceptions sensorielles, améliorer ses gestes moteurs et ses mouvements fondamentaux, reconnaître et exprimer des émotions, apprendre à utiliser des stratégies de communication (langage, photos, pictogrammes, gestes), initier des interactions avec autrui, développer la conscience de soi et de l'entourage, consolider l'estime de soi, etc. Un suivi en individuel ou en petit groupe sera privilégié selon les besoins de la personne.

TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Pour atteindre ces objectifs, le musicothérapeute utilise diverses méthodes et techniques propres à son domaine en exploitant la musique sous toutes ses formes. Les propriétés communicatives et créatives de la musique sont au centre de la relation et des interactions thérapeutiques. La personne peut être invitée à improviser pour s'exprimer ou pour explorer les diverses qualités sonores et tactiles des instruments; à dialoguer par le jeu vocal ou instrumental avec le musicothérapeute; à jouer d'un instrument pour accompagner une chanson; à associer des gestes ou des symboles à des paroles chantées; à prendre part à un tour de rôle instrumental dans le groupe; à bouger au son de la musique. Une grande variété d'instruments de musique (guitare, piano, percussions ou autres) est utilisée afin de rejoindre les préférences et les habiletés de chacun et d'offrir une expérience émotionnelle riche et valorisante. En somme, la musicothérapie est un moyen privilégié pour aller à la rencontre de la personne ayant un trouble envahissant du développement en soutenant le développement optimal de son potentiel.

Pour communiquer avec un musicothérapeute de votre région ou pour de l'information sur la musicothérapie :

Association québécoise de musicothérapie
www.musicotherapieaqm.org
 Tél. 514.264.6335

info@musicotherapieaqm.org